

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Session ordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 11 septembre à 19h30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général et greffier adjoint, Me Sarah Cain, avocate externe au soutien du service du greffe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 7 août 2023;

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 3) Demande Loisir Sawyerville – Assurance responsabilité
- 4) Modification de la résolution R-9044(PAVL)
- 5) Autorisation signature quittance – 190 rue Gendron
- 6) Demande de pose d'affiche pour la halte routière Johnville
- 7) Adhésion au programme de logement social
- 8) Factures Vox Avocats
- 9) Facture Sintra
- 10) Facture Excavation Jocelyn Ménard
- 11) Facture Cain Lamarre
- 12) Dépôt certificat relatif à la procédure de consultation règl. 331-2023
- 13) Carte Visa Directrice générale adjointe
- 14) Facture Cain Lamarre Essenia
- 15) Facture Construction Olivier Lyonnais
- 16) Soumission JB Laroche
- 17) Soumission Vérificateur
- 18) Facture Gravière Bouchard
- 19) État de compte Location Cookshire
- 20) Facture Transport et Excavation Jocelyn Ménard

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Modification de résolution R-9008 – CPTAQ
- 2) Demande dérogation 46 Jordan Hill
- 3) Demande dérogation 3495 Route 108

H. Communications et vie communautaire

- 1) Accès au réseau routier de C-E - Activité cycliste Ascot Corner 16 septembre 2023
- 2) Demande d'aide financière Fadoq
- 3) Demande East-View

I. Travaux publics

- 1) Embauche S. Boutin
- 2) PRIMEAU-Engagement Ville_Aqueduc Johnville
- 3) Demande installation conduit-fibre chemin du Bassin
- 4) PRIMEAU-Engagement-Aqueduc Cookshire
- 5) Nouveaux bâtiments TP – PRACIM
- 6) Opérateur de réseau
- 7) Pavage du Bassin
- 8) Émondage 55 Jordan Hill
- 9) Contrat entretien extincteurs
- 10) PAVL – (2 résolutions)
- 11) Lit de séchage – Étangs aérés Cookshire (TECQ)
- 12) Programme Écoperformance
- 13) Learned Plain demande de dos-d'âne / afficheur de vitesse
- 14) Demande de luminaire à l'extrémité de Maheu
- 15) Demande d'instaurer un passage piétonnier (Domaine colline)
- 16) Octroi de contrat de fourniture de sel de déglçage 2023-2024
- 17) Octroi de contrat de fourniture de mazout 2023-2024

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

M. Étude et adoption de règlements

- 1-) Adoption règlement 335-2023
- 2-) Adoption règlement 333-2023

N. Varia

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le président d'assemblée et maire

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée

par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-09-9091

Proposé par le conseiller Roger Thibault appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 7 août 2023;

Résolution 2023-09-9092

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

D. Période de questions

- 1) Bruno Veilleux

M. Veilleux aborde la question du radar de vitesse avec les membres du conseil et fait une suggestion pour le déplacer près du chemin Learned Plain.

- 2) Carole Saint-Pierre

Mme Saint-Pierre fait part de sa satisfaction relativement à la réparation du trottoir.

Elle demande au conseil de réinstaller un radar pédagogique à Sawyerville, puisque celui qui était en place ne l'est plus.

Elle questionne le conseil sur les subventions pour la rénovation de bâtiments municipaux.

- 3) Marie-Ève Carrier

Mme Carrier questionne le conseil relativement au tarif pour la location de salle pour le karaté.

Mario Gendron indique que la possibilité de modifier le règlement pour la location sera envisagée afin de pouvoir favoriser la continuité de cette

activité.

E. Correspondance

Aucune correspondance à déposer.

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2023-09-9093

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Résolution 2023-09-9094

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton doit, en vertu de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q. c. A-2.1), former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels composé du directeur général, du greffier et du directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Demande Loisir Sawyerville – Assurance responsabilité

Résolution 2023-09-9095

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Loisirs Sawyerville a fait une demande pour être assurés avec la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE chaque OSBL qui souhaite être assuré sur la police d'assurance de la municipalité, doit fournir une copie de leur charte;

CONSIDÉRANT QU'une proposition complétée afin d'être soumise à une analyse de l'assureur de la municipalité donc, le Fonds d'assurance des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme rencontre les critères;

PAR CONSÉQUENT, proposé par la conseillère Daphnée Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'assurer les Loisirs Sawyerville à même l'assurance de la Ville de Cookshire-Eaton tel que soumis aux conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Modification de la résolution R-9044(PAVL)

Résolution 2023-09-9096

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution R-9044 (PAVL) afin qu'elle corresponde aux besoins du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Martin Tremblay est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Autorisation signature quittance – 190 rue Gendron

Résolution 2023-09-9097

Proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer la quittance générale et finale, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Demande de pose d'affiche pour la halte routière Johnville

Résolution 2023-09-9098

CONSIDÉRANT QUE la halte routière du secteur de Johnville n'est pas annoncée par un panneau de signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil constate que de nombreux services offerts sur le territoire de la Ville ne sont pas annoncés par la signalisation routière adéquate;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'annoncer la halte routière du secteur de Johnville par un panneau de signalisation et, plus généralement, d'évaluer les besoins de signalisation routière requise afin d'annoncer les services municipaux sur l'ensemble du territoire de la Ville et de se procurer les panneaux de signalisation routière requis suivant l'évaluation des besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Adhésion au programme de logement social

Résolution 2023-09-9099

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, en collaboration avec entraide habitat Estrie recherche quatre partenaires municipaux afin d'ériger quatre unités de neuf logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite adhérer à un tel projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adhérer au programme de création de logements abordables et de mandater M. Étienne Gagnon afin de déposer un projet pour la réalisation d'une unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Factures Vox Avocats

Résolution 2023-09-9100

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de VOX Avocats portant le numéro 203141 au montant total de 424,34\$, incluant les taxes, datée du 3 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Facture Sintra

Résolution 2023-09-9101

Proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Sintra portant le numéro 3267370 au montant total de 5 894,77\$, incluant les taxes, datée du 29 juillet 2023, concernant différentes réparations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Facture Excavation Jocelyn Ménard

Résolution 2023-09-9102

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. portant le numéro 4558 au montant total de 5 656,77\$, incluant les taxes, datée du 31 juillet 2023, concernant le nivelage de chemins à divers endroits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Facture Cain Lamarre

Résolution 2023-09-9103

Proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement des factures de Cain Lamarre suivantes :

- Dossier général : Facture au montant total de 1 361,22\$, incluant les taxes, datée du 31 juillet 2023.
- Relations de travail : Facture au montant total de 688,13\$, incluant les taxes, datée du 31 août 2023.
- Dossier général : Facture au montant total de 295,18\$, incluant les taxes, datée du 17 août 2023.
- Relations de travail : Facture au montant total de 1 513,88\$, incluant les taxes, datée du 26 juillet 2023.
- Dossier général : Facture au montant total de 0\$ (banque d'heures), datée du 26 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Dépôt certificat relatif à la procédure de consultation règl. 331-2023

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter s'est tenue le 22 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* était de 4208;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 432;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes valablement faites était 0;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 331-2023* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE le greffier adjoint a fait lecture du certificat conformément à l'article 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Le greffier adjoint a, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, procédé au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement 331-2023* lors de la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Carte Visa Directrice générale adjointe

Résolution 2023-09-9104

Proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser Mme France Dumont, directrice générale adjointe à obtenir une carte de crédit pour effectuer des dépenses relatives à l'exécution de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Facture Cain Lamarre Essenia

Résolution 2023-09-9105

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre au montant de 498,59 \$, incluant les taxes, daté du 22 août 2023, concernant le dossier Fondation Essenia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Facture Construction Olivier Lyonnais

Résolution 2023-09-9106

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Construction Olivier Lyonnais portant le numéro 2448-R2 au montant total de 16 388,36\$, incluant les taxes, datée du 19 août 2023, concernant la dernière retenue de garantie pour la construction de la caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Soumission JB Laroche

Résolution 2023-09-9107

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'octroyer un contrat à Garage JBL inc. pour la somme de 7 701,15\$ incluant les taxes pour les travaux de réparation du camion autopompe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Soumission Vérificateur

Résolution 2023-09-9108

CONSIDÉRANT QUE le 4 juillet 2023, la Ville a publié l'appel d'offres no 2023-07-04 Service professionnel en vérification externe pour les exercices 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est le plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres no 2023-07-04;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite conclure le contrat pour une durée de trois ans, comme le devis d'appel d'offres lui permet de faire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daphné Raymond et appuyé par Josée Pérusse et résolu que le contrat de service professionnel en vérification externe pour les exercices 2023-2024-2025 soit octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour un montant de 131 790,01\$, conformément au contrat annexé à la présente résolution, dont le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Facture Gravière Bouchard

Résolution 2023-09-9109

Proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Gravière Bouchard portant le numéro 041715 au montant total de 9 601,50\$, incluant les taxes, datée du 28 août 2023, concernant du gravier à étendre sur les chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) État de compte Location Cookshire

Résolution 2023-09-9110

CONSIDÉRANT QUE certaines factures avaient été envoyées à la mauvaise adresse, ce qui a occasionné une accumulation d'intérêts;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de l'état de compte de Location Cookshire au montant total de 12 479,55\$, incluant les taxes, daté du 31 août 2023, concernant la location de divers équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Facture Transport et Excavation Jocelyn Ménard

Résolution 2023-09-9111

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. portant le numéro 4514 au montant total de 15 130,71\$, incluant les taxes, datée du 14 juin 2023, concernant le nivelage de divers chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

1) Modification de résolution R-9008 – CPTAQ

Résolution 2023-09-9112

CONSIDÉRANT QUE Mario Saint-Laurent de la compagnie La Ferme des Trois Mousquetaires a déposé une demande d'autorisation à la ville pour l'extension des activités d'extraction de gravier et de remblai à des fins de restauration, sur les lots 4 486 379 et 4 486 150 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage puisque le lot se situe en zone Ru-004 et que cet usage est autorisé ;

CONSIDÉRANT qu'on ne retrouve pas à proximité d'exploitation de gravière-sablère avec du matériel comparable;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande ne comporte pas de potentiel agricole ni acéricole;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par la conseillère Daphnée Raymond d'appuyer la demande à la CPTAQ et de confirmer la validité de la demande aux règlements municipaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Demande dérogation 46 Jordan Hill

Résolution 2023-09-9113

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal situé sur lot portant le numéro de cadastre 4 486 225 présente une marge avant dérogatoire, étant 5,90 m alors que la grille de spécification du Règlement de zonage 286-2021 prévoit une marge minimale de 6 m ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'autoriser la demande de dérogation mineure à une séance tenue le 21 juin 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par 9072-4139 Québec inc.

Commenté [MEQ1]: Pas certaine que c'est le bon numéro, j'aimerais avoir le dernier règlement de zonage en vigueur mais je ne le trouve pas sur le site de la Ville.

concernant le bâtiment principal situé sur lot portant le numéro de cadastre 4 486 225.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Demande dérogation 3495 Route 108

Résolution 2023-09-9114

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un agrandissement du bâtiment commercial situé sur lot portant le numéro de cadastre 2 129 249, la marge latérale gauche du bâtiment deviendrait dérogatoire suite aux travaux, étant de 5,93 m alors que la grille de spécification du Règlement de zonage 286-2021 prévoit une marge minimale de 6 m ;

CONSIDÉRANT que suite, aux travaux, la somme des marges latérales deviendrait également dérogatoire, étant de 10,28 m alors que la grille de zonage M-001, prévoit une somme des marges latérales de 12 m ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'autoriser la demande de dérogation mineure à une séance tenue le 19 juillet 2023 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par STZ Diesel inc. concernant le bâtiment principal situé sur lot portant le numéro de cadastre 2 129 249.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

1) Accès au réseau routier de C-E - Activité cycliste Ascot Corner 16 septembre 2023

Résolution 2023-09-9115

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Ascot Corner compte tenir un tour de à vélo de leur Municipalité le 16 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce tour de vélo, le parcours empruntera des voies publiques situées sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Ascot Corner effectuera toutes les démarches relatives à l'évènement, dont les demandes de permis auprès du ministère des Transports du Québec ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil autorise les cyclistes à emprunter les voies publiques de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre du tour de vélo organisé par la Municipalité d'Ascot Corner ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Demande d'aide financière Fadoq

Résolution 2023-09-9116

Proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu de verser à l'organisme FADOQ Cookshire

une aide financière de 229\$ par mois en vue de les aider dans le paiement du loyer de leur local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Demande East-View

Résolution 2023-09-9117

CONSIDÉRANT que le trentième anniversaire de la Relève du Haut-Saint-François aura lieu le 30 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet événement, la Relève du Haut-Saint-François a demandé à Ville s'il était possible de fermer une partie de la rue East-View afin de pouvoir y installer des jeux de fête foraine ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Eastview pour la tenue du trentième anniversaire de la Relève du Haut-Saint-François le 30 septembre 2023 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

1) Embauche de S. Boutin

Résolution 2023-09-9118

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu de procéder à l'embauche de M. Stéphane Boutin à titre de Journalier occasionnel rétroactivement au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) PRIMEAU-Engagement Ville-Aqueduc Johnville

Résolution 2023-09-9119

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton dépose une demande d'aide financière PRIMEAU concernant l'aqueduc de Johnville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à respecter les conditions suivantes :

- La Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;
- La Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;
- Le conseil de Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Demande installation conduit-fibre chemin du Bassin

Résolution 2023-09-9120

CONSIDÉRANT que Groupe Transvision Réseau a présenté une demande à la Ville de Cookshire visant le remplacement d'un câble souterrain de fibre optique situé sur le chemin du Bassin puisqu'il a atteint sa fin de vie utile ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil autorise la réalisation des travaux de remplacement du câble de fibre optique sur le chemin du Bassin tel qu'identifié aux cartes annexées à la présente résolution et aux conditions suivantes :

- qu'une signalisation respectant les normes du MTQ soit appliquée durant la durée des travaux;
- que les travaux soient exécutés en respectant les règles de l'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) PRIMEAU-Engagement-Aqueduc Cookshire

Résolution 2023-09-9121

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton dépose une demande d'aide financière PRIMEAU concernant le puits artésien de Cookshire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à respecter les conditions suivantes :

- La Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;
- La Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;
- Le conseil de Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Nouveaux bâtiments TP – PRACIM

Résolution 2023-09-9122

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire a reçu des offres de services concernant la construction de deux bâtiments municipaux, soit un abri pour les camions avec rangement pour l'ensemble des composantes de déneigement (ci-après : « bâtiment 1 ») et l'autre est un bâtiment servant à stationner des véhicules et entreposer de l'équipement (ci-après : « bâtiment 2 »);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Architech Design concernant le bâtiment 1 est de 16 500 \$ pour la construction du bâtiment et celle de Côté,

Jean & Associés est de 15 700\$ concernant les frais d'ingénierie, pour un total de 32 200\$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Architech Design concernant le bâtiment 2 est de 13 000 \$ pour la construction du bâtiment et celle de Côté, Jean & Associés est de 17 200 \$ concernant les frais d'ingénierie, pour un total de 30 200\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, et résolu d'octroyer les contrats pour la conception et la construction des bâtiments 1 et 2 pour un montant respectivement de 32 200 \$ et 30 200 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Opérateur de réseau

Résolution 2023-09-9123

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu de procéder à l'embauche de M. Jonathan Sylvester à titre d'opérateur réseau permanent, temps complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Pavage du Bassin

Résolution 2023-09-9124

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire souhaite procéder au pavage du chemin du Bassin;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 25 000\$ est allouée au budget pour le pavage;

CONSIDÉRANT QUE le montant total estimé des travaux est de 83 400 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, et résolu :

- D'autoriser les travaux de pavage sur le chemin du bassin;
- D'autoriser la dépense relative à l'exécution des travaux de pavage et prévoir la répartition budgétaire qui suit :

<u>Source de financement</u>	<u>Coût</u>
Budget du ministre	35 000,00\$
Budget des opérations	15 000,00\$

Plan triennal des opérations (solde restant du remplacement du garage de Johnville)	33 400,00\$
Total : 83 400,00\$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Émondage 55 Jordan Hill

Résolution 2023-09-9125

CONSIDÉRANT QUE deux arbres situés sur le lot portant le numéro de cadastre 4 486 242 sont situés à proximité de la voie publique et peuvent représenter un risque pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'un de ces deux arbres (ci-après : « arbre 1 ») est la propriété de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que le deuxième arbre appartient au propriétaire du lot portant le numéro de cadastre 4 486 242;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire a reçu deux soumissions afin de procéder à l'élagage de l'arbre 1;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Daniel Robidas au montant de 700 \$ excluant les taxes est la plus basse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'octroyer le contrat pour procéder à l'élagage de l'arbre 1 à Daniel Robidas pour le montant de 700 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Contrat entretien extincteurs

Résolution 2023-09-9126

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu deux soumissions relativement à l'octroi du contrat d'inspection des extincteurs de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Prévention EG inc. est la plus basse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, et résolu d'octroyer le contrat d'inspection des extincteurs de la Ville de Cookshire-Eaton à Prévention EG inc. aux prix unitaires suivants :

Inspection extincteur annuel	7.95\$
Inspection Lumière d'urgence et panneaux de sortie	2.50\$
Entretien extincteur abc (6 ans)	
2.5 lbs	17.95\$
5 lbs	19.95\$
10 lbs	21.95\$
20 lbs	23.95\$
Test hydrostatique (12 ans)	12.95\$
Entretien extincteur CO2 test hydrostatique inclus (5 ans)	
5 lbs	24.95\$
10 lbs	39.95\$
Batterie avec installation comprise panneau d'éclairage	
6 volts 5 ampères	39.95\$
6 volts 7 ampères	39.95\$
6 volts 12 ampères	44.95\$
Trousse de premiers soins	
Déplacement frais par site	0\$
Exemple d'un entretien d'extincteur neuf échelonné sur 12 ans	
1 ^e année : Inspection visuelle	
2 ^e année : Inspection visuelle	
3 ^e année : Inspection visuelle	
4 ^e année : Inspection visuelle	
5 ^e année : Inspection visuelle	
6 ^e année : Entretien complet	
7 ^e année : Inspection visuelle	
8 ^e année : Inspection visuelle	
9 ^e année : Inspection visuelle	
10 ^e année : Inspection visuelle	
11 ^e année : Inspection visuelle	
12 ^e année : Entretien complet + test hydrostatique	
Le cycle se poursuit par la suite, tant que l'extincteur rencontre les normes. Sinon, on doit le remplacer.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) PAVL – (2 résolutions)

10.1 PAVL – Volet Accélération

Résolution 2023-09-9127

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphnée Raymond et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que René Lavigne est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 PAVL – Volet Soutien

Résolution 2023-09-9128

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphnée Raymond et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que René Lavigne est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

11) Lit de séchage – Étangs aérés Cookshire (TECQ)

Résolution 2023-09-9129

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire a reçu une offre de services concernant la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'installation d'un système de lit de séchage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, et résolu d'octroyer le contrat d'une étude de faisabilité concernant l'installation d'un système de lit de séchage à Québeceau consultants inc. pour le montant de 4 350,00 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Programme Écoperformance

Résolution 2023-09-9130

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne caserne et le centre communautaire de secteur Sawyerville sont chauffés par un système au Mazout ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton peut obtenir une aide financière pour modifier le système de chauffage par le biais du programme ÉcoPerformance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'autoriser monsieur Martin Tremblay à présenter une demande d'aide financière du programme ÉcoPerformance et à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Learned Plain demande de dos d'âne / afficheur de vitesse

Résolution 2023-09-9131

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande citoyenne de procéder à l'installation de dos d'âne sur le chemin Learned Plain en raison de la vitesse des automobilistes sur ce chemin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu de procéder à l'installation de dos d'âne ainsi qu'un afficheur de vitesse sur le chemin Learned Plain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Demande de luminaire à l'extrémité de Maheu

Résolution 2023-09-9132

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande citoyenne de procéder à l'installation d'un lampadaire à l'extrémité de la rue Maheu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par le conseiller Roger Thibault, et résolu de procéder à l'installation d'un lampadaire à l'extrémité du chemin Maheu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Demande d'instaurer un passage piétonnier (Domaine colline)

Résolution 2023-09-9133

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande citoyenne de procéder à l'installation d'un passage piétonnier devant le 220 rue Craig Sud;

CONSIDÉRANT QUE la rue Craig Sud est une voie publique relevant du ministère des Transports du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par le conseiller Roger Thibault, et résolu d'autoriser monsieur Martin Tremblay, directeur général à effectuer la demande auprès du ministère des Transports du Québec afin de procéder à l'installation d'un passage piétonnier devant le 220 rue Craig Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Octroi de contrat de fourniture de sel de déglacage 2023-2024

Résolution 2023-09-9134

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de sel de déglacage pour 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sel Warwick inc. à 118,37\$ la tonne métrique est la plus basse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le contrat de fourniture de sel de déglacage pour 2023-2024 soit octroyé à Sel Warwick inc. pour un montant de 118,37\$ taxes incluses la tonne métrique, conformément au contrat annexé à la présente résolution, dont le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Octroi de contrat de fourniture de mazout 2023-2024

Résolution 2023-09-9135

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture d'environ 45 000 litres de mazout léger pour 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Pierre Chouinard & Fils inc. est du prix de l'OBG plus transport le litre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le contrat de fourniture mazout pour 2023-2024 soit octroyé à Pierre Chouinard & fils inc. Selon le prix de l'OBG plus le transport à -0.048 \$ le litre, conformément au contrat annexé à la présente résolution, dont le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

Aucun point n'est présenté au conseil.

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucun point n'est présenté au conseil.

L. Avis de motion

Aucun point n'est présenté au conseil.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) Adoption Règlement 335-2023 relatif au programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles

Résolution 2023-09-9136

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement relatif au programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles fut donné le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif au programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles fut déposé aux membres du conseil lors de la séance du 3 juillet 2023;

PAR CONSÉQUENT, proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le Règlement 335-2023 relatif au programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Adoption Règlement 333-2023 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises

Résolution 2023-09-9137

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises fut donné le 7 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif au programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles fut déposé aux membres du conseil lors de la séance du 3 juillet 2023;

PAR CONSÉQUENT, proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter le Règlement 333-2023 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

Aucun point n'est présenté au conseil.

O. Période de questions

- 1) Carole Saint-Pierre

Mme Saint-Pierre questionne le conseil concernant la disponibilité des procès-verbaux sur le site internet de la Ville. Le directeur général indique qu'ils sont disponibles depuis dimanche dernier.

Elle questionne également le conseil concernant l'élection partielle. Le conseil l'informe que le scrutin aura lieu dimanche prochain.

Elle questionne également le conseil concernant le dossier de l'Église Essénienne chrétienne.

2) Rhéaume Beaudoin FADOQ

Il demande au conseil de mettre en place un passage piétonnier pour la route 253 ainsi que de mettre en place des lignes pour les quatre arrêts. La demande sera effectuée auprès du ministère des Transports du Québec.

Il informe le conseil que la serrure de la salle de bain ne fonctionne pas bien.

3) André Labranche

M. Labranche questionne le conseil concernant le point I-13 de l'ordre du jour.

Il se questionne relativement à l'impact des dos d'âne sur le ralentissement des véhicules d'urgence. Il suggère que les dos d'âne soient conçus pour éviter de nuire aux services des premiers répondants.

Il questionne le conseil sur le point F-7 de l'ordre du jour. M. le maire explique le programme.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2023-09-9138

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 20 h 30.